

Le 30 novembre 2022

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Votre demande d'accès à des documents détenus par le Bureau de la sécurité privée  
Accusé réception et réponse – Acceptation – (Art. 97)**

**Dossier : 260.01-2022-83**

[REDACTED]

À titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Bureau de la sécurité privée (le « Bureau »), j'accuse réception de votre demande de renseignements du 28 novembre 2022, laquelle vise à obtenir la liste des agences de sécurité accrédités par notre organisme. Suivant votre demande, un membre du personnel de la Direction des affaires juridiques a communiqué avec vous afin d'obtenir des précisions, suivant lesquels nous comprenons que vous souhaitez pouvoir valider si certaines agences de sécurité privée ont un permis valide délivré par le Bureau.

Nous vous référons à cet égard au Registre des titulaires de permis, qui est disponible sur le site internet du Bureau à l'adresse suivante : <https://www.bspquebec.ca/fr/registre>. Nous vous invitons à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels,

(s) Isabelle F. LeBlanc  
Isabelle F. LeBlanc, avocate  
Secrétaire et directrice des affaires juridiques

p.j. (1) Avis de recours

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ